

**Tableau annuel d'avancement au
Grade d'Agent de Maitrise Principal**

Le Maire de la Ville de PRADES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n°88-547 du 6 Mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maitrise Territoriaux,

Vu l'avis du comité technique,

Vu l'arrête en date du 30 Juin 2021 portant détermination des LDG,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Agent de Maitrise Principal est fixé comme suit pour l'année 2021.

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1 – BOBO Hervé	Agent Maitrise - 8ème Echelon	1 ^{er} Mai 2021
2 – ROYO Gérard	Agent Maitrise - 7ème Echelon	1 ^{er} Mai 2021

Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2021 comprend **100 %** d'hommes (dont 100% promouvables) et **0%** de femmes (dont 0% promouvables).

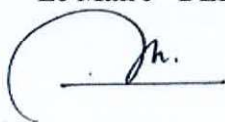
Article 2 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Perpignan

Le,

L'autorité territoriale

Le Maire - DELCOR Yves



Le MAIRE :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la mise œuvre des mesures de publicité du présent tableau le :

Notifié aux intéressés le : 24/9/2021

Publié le :